

Séance du 12 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 12 avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur ARRABIT Bernard, Maire.

Hor ziren / Présents : ANSOLA Gratien - DAGORRET Jean-Baptiste - ERNAGA Xantxo - ERREA Maritxu - ETCHEGARAY Jean-Pierre –

Ezin etorriak / Absents: BEYRIE Argitxu - ETCHEMENDY Christelle - LAGOURGUE Joseph

148-002 Vote du Compte Administratif 2018 – BUDGET COMMUNAL

(Nomenclature 7.1 : Finances locales : C.A. 2018– Budget Communal)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ces points de l'ordre du jour. Monsieur ETCHEGARAY Jean-Pierre est désigné à l'unanimité.

Monsieur le Président de séance présente le compte administratif de la Commune pour l'année 2018 et précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Madame NOBLIA, receveur municipal.

Monsieur le Président de séance soumet au vote le compte administratif 2018 de la commune de ST MARTIN D'ARROSSA.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et après avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement		
Dépenses	Prévus	369 624,00
	Réalisé	268 197,91
	Restes à réaliser	51 616,00
Recettes	Prévus	369 624,00
	Réalisé	194 286,55
	Restes à réaliser	10 375,00

Fonctionnement		
Dépenses	Prévus	561 166,00
	Réalisé	383 887,71
	Restes à réaliser	0,00
Recettes	Prévus	561 166,00
	Réalisé	602 538,10
	Restes à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice		
	Investissement	- 73 911,36
	Fonctionnement	218 650,39
	Résultat global	144 739,03

149-002 - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET COMMUNAL

(Nomenclature 7.1 : Finances locales : Compte de gestion 2018– Budget Communal)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les comptes de gestion sont établis par Madame NOBLIA, comptable publique, à la clôture de l'exercice.

Le Maire les vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE à l'unanimité, le compte de gestion 2018 établi par Madame NOBLIA, trésorière, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice 2018 pour le budget communal.

150-002 Affectation des résultats 2018 – Budget Communal

(Nomenclature 7.1 : Finances locales : Affectation de résultats 2018 – Budget communal)

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le 12 avril 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	89 545,79
- Un excédent reporté de :	129 104,60
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	218 650,39
- Un déficit d'investissement de :	73 911,36
- Un déficit des restes à réaliser de :	42 241,00
Soit un besoin de financement de :	115 152,36

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT	218 650,39
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	116 152,36
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	102 498,03
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT	73 911,36

151-002 Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2019*(Nomenclature 7.2.2 – Fiscalité – Vote des taux 2019)*

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux. Considérant que le budget 2019 nécessite des rentrées fiscales nécessaires de **134 827 €**.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

➤ **FIXE** les taux de la façon suivante :

TAXES	Taux référence 2018	Taux votés pour 2019	Bases imposition prévisionnelles 2019	Produits correspondants
T.H	13,14 %	13,14 %	519 400 €	68 249 €
F.B	13,15 %	13,15 %	452 300 €	59 477 €
F.N.B.	42,02 %	42,02 %	16 900 €	7 101 €
			TOTAL	134 827 €

152-002 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET COMMUNAL*(Nomenclature 7.1 – Décision budgétaire – BP 2019)*

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2019 pour la Commune de Saint Martin d'Arrossa tel qu'il a été présenté :

<u>Investissement :</u>		Dont restes à réaliser
Dépenses	326 087 €	51 616 €
Recettes	326 087 €	10 375 €
<u>Fonctionnement :</u>		
Dépenses	529 649€	
Recettes	529 649 €	

153-002 - PRISE EN CHARGE FRAIS ACTE ADMINISTRATIF PAR VOIE D'ÉCHANGE*(Nomenclature 9.1 – Autre domaine de compétence des communes – Acte administratif échange ARRABIT)*

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 11 juin 1999 aux termes de laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'acquisition de la source Martiunainia appartenant à Madame ARRABIT par voie d'échange sans soulte.

Il a été omis de préciser que la Commune prendrait à sa charge tous les frais liés à l'établissement de l'acte en la forme administrative.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce principe.

Le Conseil Municipal, où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE que la COMMUNE prendra à sa charge tous les frais liés à cette opération.

Affiché le 16/04/2019

Le Maire : Beñat ARRABIT